

EXPOSE DES MOTIFS

I. Approbation du Compte Administratif 2019

Le compte administratif constate les dépenses et les recettes effectivement exécutées par la Mairie du 6^e arrondissement sur une année. Il permet ainsi de contrôler la gestion de l'arrondissement et de vérifier l'exécution du budget voté.

En application des dispositions de l'article L.2121-31, alinéa 1^{er} du CGCT, le Conseil d'arrondissement arrête le compte administratif.

II. Rappel de la procédure d'adoption du Compte Administratif

La procédure d'adoption du compte administratif se décompose en deux phases :

1. Le Conseil d'arrondissement doit d'abord élire un Président ad hoc dont la fonction est de présider, à la place du Maire d'arrondissement, les débats consacrés à l'examen du compte administratif et son vote.
2. Le Conseil d'arrondissement procède au vote du compte administratif qui est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Le Maire ne doit pas prendre part au vote et doit se retirer de la salle du Conseil au moment du vote.

III. Présentation du Compte Administratif

Vous trouverez ci-après une présentation du compte administratif pour chacune des 3 dotations de l'état spécial agréementée en annexe des documents suivants :

- Définitions des termes utilisés
- Synthèse du compte administratif par dotation et par fonction
- Montant des travaux et matériels commandés par type d'équipement et par dotation

A. Dotation d'Animation Locale (DAL)

La DAL correspond aux dépenses « liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locales, en particulier aux activités culturelles, et aux interventions motivées par des travaux d'urgence présentant un caractère de dépenses de fonctionnement et liés à la gestion des équipements visés aux articles L. 2511-16 et L. 2511-17 ». Les conseils de quartier disposent de crédits sur cette dotation (3306 € par conseil de quartier).

- Les crédits ouverts s'élevaient en 2019 à 395 170,77 € (+ 7.19% par rapport à 2018).
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 72,92% soit 288 165.52 €, en hausse de 16.17% par rapport à 2018, dont 19 629,02 € de rattachements (4,97% des crédits ouverts).

- Les crédits ont été engagés à hauteur de 85,88% soit 339 378.93 €, en hausse par rapport à 2018 (+ 7.82 %).
- Les crédits reportés s'élevaient à 107 005,25 € (27,08 % des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
 - o 51 213,41 € de restes à réaliser (12,96% des crédits ouverts);
 - o 55 791,84 € de reports libres (14.12% des crédits ouverts).

B. Dotation de Gestion Locale (DGL)

La DGL correspond aux dépenses de fonctionnement des équipements de proximité.

- Les crédits ouverts s'élevaient en 2019 à 2 727 384,47 € (en baisse de 2.51 % par rapport à 2018).
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 73,91% soit 2 015 781,84 €, dont 34 013,70 € de rattachements (1,25% des crédits ouverts).
- Les crédits ont été engagés à hauteur de 81,44% soit 2 221 277,26 €.
- Les crédits reportés s'élevaient à 711 602,63 € (26,09% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
 - o 205 495,41 € de restes à réaliser (7,53 % des crédits ouverts);
 - o 506 107,22 € de reports libres (18.56 % des crédits ouverts), dont 200 915,50 € concernant le versement de la DSP du centre animation restant à régler et 125 676,00 € concernant le loyer de la crèche Fleurus à verser à la RIVP (en attente de l'avis de paiement).

C. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement (page 7 du compte administratif annexé au projet de délibération) regroupe les dépenses de la DAL et de la DGL.

- Les crédits ouverts s'élevaient en 2019 à 3 122 555,24 € (en baisse - 1.38 % par rapport à 2018).
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 73,78% soit 2 303 947,36 €, dont 53 642,72 € de rattachements (1,72% des crédits ouverts).
- Les crédits ont été engagés à hauteur de 82,01% soit 2 560 656,18 €.
- Les crédits reportés s'élevaient à 818 607,88 € (26,22% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
 - o 256 708,82 € de restes à réaliser (8,22% des crédits ouverts);
 - o 561 899,06 € de reports libres (17.99% des crédits ouverts).

D. Dotation d'Investissement (DI)

La DI permet de financer des travaux et l'achat de matériels durables pour les équipements de l'arrondissement et de l'espace public. Les conseils de quartier disposent de crédits sur cette dotation (à hauteur de 8264 € par conseil de quartier)

- Les crédits ouverts s'élevaient à 336 558,94 € et sont en baisse de 25,18 % par rapport à 2018.
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 43,63% soit 146 829,20€.
- Les crédits ont été engagés à hauteur de 56,62 % soit 190 569,94 €.
- Les crédits reportés s'élevaient à 189 729,74 € (56,37% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
 - o 43 740,74 € de restes à réaliser (13,00% des crédits ouverts);
 - o 145 989,00 € de reports libres (43.38% des crédits ouverts).

E. Synthèse globale

Les données relatives à l'état spécial dans son ensemble sont les suivantes :

- Les crédits ouverts s'élevaient à 3 459 114,18 €.
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 70,85% soit 2 450 776.56 €, dont 53 642,72 € de rattachements (1,55% des crédits ouverts).
- Les crédits ont été engagés à hauteur de 79,54% soit 2 751 226,12 €.
- Les crédits reportés s'élèvent à 1 008 337.62 € (29,15% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
 - o 300 449,56 € de restes à réaliser (8,69% des crédits ouverts);
 - o 707 888,06 € de reports libres (20.46% des crédits ouverts).

Les crédits reportés feront l'objet d'une prochaine délibération lors du vote du budget supplémentaire 2020.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir délibérer :

- 1. sur le choix du Président ad hoc pour présider les débats consacrés à l'examen du Compte Administratif 2019 et son élection ;**
- 2. sur l'approbation du Compte Administratif 2019.**